

**Marché ayant pour objet**

**Action d’ingénierie pour la création d’une certification de Tuteur – Maître d’apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social privé à but non lucratif et du dossier complet d’enregistrement au Répertoire spécifique (RS) de France compétences**

**LETTRE DE CONSULTATION**

|  |
| --- |
| **Pouvoir adjudicateur** |
| **OPCO Santé– Secrétariat General**  31 rue Anatole France 92309 LEVALLOIS-PERRET  Site internet : [https://www.opco-](https://www.opco-sante.fr/prehome) [sante.fr/prehome](https://www.opco-sante.fr/prehome) |

**La réponse à la présente consultation sera adressée**

**en un seul document sous format PDF au plus tard**

**le 04 novembre 2021 à 18 h 00**

# SOMMAIRE

[SOMMAIRE 2](#_Toc84435309)

[1. Planning prévisionnel 3](#_Toc84435310)

[2. Modalités de remise des offres 3](#_Toc84435311)

[2.1. Contenu des offres 3](#_Toc84435312)

[5.2 Critères de sélection du prestataire 3](#_Toc84435313)

[3. Conditions d’envoi des offres 4](#_Toc84435314)

[4. Négociations 4](#_Toc84435315)

[5. PROCEDURES DE RECOURS 5](#_Toc84435316)

**MODALITE DE DEROULEMENT DE LA PRESENTE CONSULTATION**

# Planning prévisionnel

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date limite de réception des offres | 04 novembre 2021 | Opco Santé |
| Examen des offres reçues | Du 05 novembre au 22 novembre 2021 | Opco Santé |
| Sélection du candidat et notification de la décision aux candidats | 23 novembre 2021 | CPNE-FP en lien avec l’Opco Santé |
| Contractualisation et démarrage de la prestation | 07 décembre 2021 | Opco Santé |
| Pré-restitution au Groupe technique paritaire | Fin mars (date à définir) | Prestataire en lien avec Opco Santé |
| Présentation et validation des livrables en CPNE-FP | 11 mai 2022 | CPNE-FP |

# **Modalités de remise des offres**

## Contenu des offres

Le prestataire devra indiquer dans son offre :

- Une reformulation synthétique de la demande

- Des précisions sur la méthodologie proposée au regard des travaux prévus

- Le calendrier d’intervention

- Une présentation du cabinet, de l’équipe d’intervention (CV), de ses compétences et un descriptif des expériences sur des interventions similaires

- Un budget comportant à minima, le coût journalier, le nombre de jours et le montant total en euros HT et TTC

**Le candidat est tenu de répondre de manière exhaustive aux prescriptions du cahier des clauses particulières de l’accord-cadre, le mémoire technique est contractuel et engage le candidat.**

## Critères de sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- La compréhension du contexte et de la demande

- La cohérence entre la proposition technique du prestataire et les attentes formalisées dans le présent cahier des charges

- La pertinence et la qualité de la méthodologie proposée

- La connaissance du secteur professionnel

- L’expertise sur la certification professionnelle

- Les références du prestataire et des intervenants sur des travaux d’ingénierie de certification

- Les moyens techniques et humains

- La durée et les coûts d’intervention

# Conditions d’envoi des offres

La présente consultation est référencée sur le site de l’OPCO Santé : [https://www.opco-](https://www.opco-sante.fr/prehome) [sante.fr/prehome](https://www.opco-sante.fr/prehome)

**Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires d’ordre administratif ou technique à :**  [jennifer.rouyere@opco-sante.fr](mailto:jennifer.rouyere@opco-sante.fr) **AU PLUS TARD 10 jours avant la date limite de remise des offres** :

**La réponse à la présente consultation sera adressée en un seul document sous format PDF au plus tard**

**le 04 novembre 2021 à 18 h 00**

***Exclusivement par mail à l’attention de :***

**Jennifer Rouyère -** [***jennifer.rouyere@opco-sante.fr***](mailto:jennifer.rouyere@opco-sante.fr)

Dans le cas où le dossier électronique d’un candidat contient un programme malveillant, le Pouvoir adjudicateur procédera à l’ouverture de la copie de sauvegarde si elle existe (cf. modalités ci-après) et gardera une trace du programme informatique malveillant.

# Négociations

l’OPCO Santé pourra engager des négociations avec les 3 meilleurs soumissionnaires au terme de l’analyse des offres initiales. En cas de négociation, les formes et les conditions de celles-ci seront les mêmes pour l’ensemble des soumissionnaires admis, ils en seront informés par tout moyen (courriel, fax, entretien téléphonique…). Cependant, l’OPCO Santé se réserve le droit d’attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

# PROCEDURES DE RECOURS

L’instance chargée des recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l’introduction d’un recours est la suivante :

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

179-191, avenue Joliot-Curie - 92020 NANTERRE CEDEX

Téléphone : 01 40 97 10 10

EXTENSION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE :

6, rue Pablo Néruda - 92020 NANTERRE CEDEX

Référé précontractuel : Conformément aux articles 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile et aux articles 2 à 10 de l’ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, tout opérateur économique ayant intérêt à conclure le contrat peut introduire un référé précontractuel contre tout acte de la passation jusqu’à la date de signature du marché, auprès de la juridiction judiciaire compétente.

Référé contractuel : Conformément aux articles 1441-1 à 1441-3 du code de procédure civile et aux articles 11 à 20 de l’ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, tout opérateur économique ayant intérêt à conclure le contrat peut introduire un référé contractuel en contestation de la validité du contrat, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l’avis d’attribution ou à défaut d’un tel avis dans